

Présentation du dispositif « Pass Culture » aux bibliothèques et réseaux de lecture publique isérois

Deux présentations, en format visioconférence via Zoom : **07 avril et 03 mai 2022**

Animées par Mmes Jeanne BELICHARD et Romane PARADIS, chargées de développement du dispositif en Auvergne-Rhône Alpes.

→ [Se reporter également au support de présentation](#)

Introduction

Le pass Culture est né de la volonté de mettre à disposition des jeunes un dispositif favorisant l'accès à la culture afin de renforcer et diversifier les pratiques culturelles, tout en révélant la richesse culturelle des territoires. Volonté affirmée lors de la campagne présidentielle 2017.

Le pass Culture rencontre un succès indéniable auprès des jeunes. Il devient pour ce public un véritable outil d'accès à l'offre culturelle. D'où l'importance que les bibliothèques soient aussi présentes et identifiées dans ce dispositif.

C'est un dispositif jeune créé en 2019 mais qui évolue rapidement.

Initialement, il offrait un crédit de 300 euros aux jeunes de 18 ans pour accéder à des offres culturelles payantes.

Des évolutions majeures en janvier 2022 :

- Il est étendu aux 15, 16 et 17 ans.
- Il met aussi en avant, dorénavant, les offres culturelles gratuites.
- Il finance des activités d'éducation artistique et culturelle (EAC) conçues en partenariat avec les collèges et les lycées : possibilité de disposer de crédits pour créer des actions, des animations avec les collèges et les lycées en direction des ados dans le milieu scolaire.

Véritable opportunité pour les bibliothèques qui peuvent donc proposer l'ensemble de leur offre culturelle sur le pass Culture et développer des animations avec le milieu scolaire.

1. Le pass Culture aujourd'hui

Au service de la politique culturelle

Un grand projet d'Etat avec l'investissement de crédits importants et entièrement publics.

Une ambition forte en direction des jeunes et du secteur culturel.

Un dispositif au service d'une mission : intensifier et diversifier les pratiques culturelles des jeunes.

Sont associés dans ce dispositif :

- l'État (dont plusieurs ministères : Culture, Éducation Nationale, Agriculture, les Armées et le ministère de la Mer),
- les acteurs culturels
- et les collectivités territoriales.

Gestion et développement du dispositif confié à une société : la SAS Pass Culture.

Une centaine de collaborateurs. Avec la présence de chargés de développement dans toutes les régions. Souvent installés dans les DRAC.

Un outil plébiscité par les jeunes et au service des acteurs culturels et des collectivités

Le pass Culture fonctionne grâce à une application mobile, qui permet à la fois de géolocaliser l'offre culturelle, qu'elle soit payante ou gratuite, autour de soi et, pour les jeunes, de dépenser le crédit annuel dont ils bénéficient.

C'est un outil innovant et facile d'accès, très plébiscité par les jeunes car c'est une application simple d'utilisation et avec beaucoup d'actualités. Classé dans le Top 3 des applications Apple Store et Android.

Dispositif au service des jeunes âgés de 15 à 18 ans mais aussi des collectivités territoriales et des acteurs culturels.

Un outil qui peut ainsi favoriser et renforcer l'accès des jeunes aux lieux et aux propositions culturels de leur territoire.

Une interface pour les acteurs culturels qui peuvent y référencier leurs actions et animations culturelles.

Outil de promotion de l'offre culturelle qui permet aussi de communiquer plus facilement auprès des jeunes de son territoire (système de géolocalisation de l'offre culturelle autour de soi).

Les données vont pouvoir être aussi analysées par le pôle Etude de la société en charge du dispositif. Ce qui permettra aux acteurs culturels de mieux connaître les pratiques et usages culturels des jeunes.

Depuis janvier 2022, extension aux jeunes de 15 à 17 ans.

Ce sont surtout les lycéens (54%) et les étudiants (37%) qui utilisent le dispositif. Volonté de toucher davantage les apprentis, les jeunes en insertion... ceux qui sont le plus éloignés de la culture.

Quelques chiffres :

1 828 743 jeunes inscrits actifs à ce jour dont 775 996 de moins de 18 ans.

Aujourd'hui, ce sont 2,5 M de jeunes qui peuvent rejoindre le pass (830 000 jeunes par classe d'âge).

Fin 2022, ce sont près de 4 M de jeunes qui pourraient être inscrits sur le pass.

170 000 bénéficiaires sur la Région Auvergne Rhône Alpes

28 000 bénéficiaires en Isère

Les propositions culturelles les plus réservées sur le pass Culture :

53% Livres 14% Cinéma 13% Achats d'instruments de musique

Le cinéma s'est bien approprié le pass culture. Une belle surprise avec la musique.

2. Les enjeux de 2022

1^{er} enjeu : l'extension du pass Culture

Le pass Culture est étendu aux 15-16-17 ans et repose dorénavant sur deux dispositifs complémentaires :

- Une offre individuelle (pour les jeunes) : permettant à tous les jeunes de 15, 16 et 17 ans d'accéder à un crédit à dépenser sur l'application pass Culture. On leur offre une 1^{ère} enveloppe budgétaire pour leur permettre de commencer à développer leur autonomie et s'offrir des sorties et des biens culturels. Les offres numériques payantes et l'achat de jeux vidéo ne sont pas éligibles.

Crédit alloué :

17 ans : 30€

16 ans : 30€

15 ans : 20€

- Une offre collective : financement d'activités d'éducation artistique et culturelle (EAC) pour les classes de la 4^{ème} à la Terminale, effectuées en groupe et encadrées par des professeurs

Crédit virtuel attribué annuellement à l'établissement scolaire sur la base de ses effectifs :

4e et 3e : 25€ par élève

2nde : 30€ par élève

1re et Tale : 20€ par élève

2^{ème} enjeu : Enrichir, diversifier et éditorialiser l'offre

Pour ce faire, plusieurs axes d'intervention possibles, notamment :

- Travailler avec les collectivités territoriales

- Développer les offres gratuites, en particulier pour les 15-17 ans qui bénéficient d'un crédit modeste

- Proposer des offres exclusives aux jeunes

L'application étant géolocalisée, tout jeune pourra voir les offres culturelles autour de lui. Il pourra alors avoir connaissance de la présence d'une bibliothèque, d'un musée sur son territoire. Et aura peut-être l'envie de s'y rendre, de découvrir cet établissement.

- Mettre en valeur des contenus gratuits comme par exemple les ressources des bibliothèques et notamment les ressources en ligne

3^{ème} enjeu : Poursuivre la sensibilisation auprès des jeunes

- Accentuer la mobilisation des réseaux jeunesse sur les territoires pour faire connaître le dispositif

- Mobiliser l'ensemble des acteurs de proximité intervenant auprès des jeunes

3. La lecture sur le pass Culture

Les livres sont très plébiscités par les jeunes.

Le livre représente 80% des réservations en volume effectuées sur le pass Culture.

Réservations et achats de livres dans les librairies indépendantes et dans celles des grands réseaux.

Plus de 3000 librairies inscrites sur le pass Culture. Dont 600 points de vente de grands réseaux

Le bien culturel n'est pas livrable. Les jeunes doivent se déplacer vers le lieu culturel pour récupérer leurs réservations.

Le manga connaît un succès considérable. Mais les lecteurs de mangas ne réservent pas seulement des mangas. On se rend compte qu'ils achètent aussi d'autres livres dans un autre genre littéraire ou bien d'autres offres dans un autre domaine culturel.

Top 5 des mangas réservés :

1. *One Piece*
2. *Demon Slayer*
3. *Attaque des titans*
4. *My Hero Academia*
5. *Jujutsu Kaisen*

Top 5 des livres réservés (hors manga) :

1. *Harry Potter*
2. *Burn after writing de Sharon Jones*
3. *Les Chroniques de Brigerton*
4. *Toujours + de Lena Situations*
5. *Devenir de Michelle Obama*

En résumé, les utilisateurs du pass Culture sont des lecteurs d'où l'importance de renforcer cette tendance sur la lecture et les orienter aussi vers d'autres supports, vers d'autres animations.

Les bibliothèques et médiathèques sur le pass Culture

A l'heure actuelle peu de bibliothèques participent au dispositif ; seulement 476 bibliothèques inscrites sur le pass Culture dont 351 actives.

Il est donc primordial qu'un plus grand nombre de bibliothèques soit présent sur l'application pass Culture :

Compte rendu réalisé par Delphine Redon,
chargée de la formation à la Médiathèque départementale de l'Isère

- Pour rendre visible auprès du public adolescent leur offre d'animation culturelle ;
- Pour leur permettre de développer et de financer de nouveaux projets pour les publics adolescents et jeunes adultes ;
- Pour renforcer les partenariats entre bibliothèques et établissements scolaires (collèges et lycées).

4. Comment publier vos propositions culturelles ? L'application pass Culture et le portail professionnel

Exemples d'offres qui pourraient être proposées sur le pass Culture par les bibliothèques et médiathèques :

- des propositions individuelles :
 - Les abonnements et les prêts/collections par supports,
 - Jeux vidéo en libre accès,
 - Des rencontres et dédicaces avec des auteurs ou illustrateurs,
 - Festival BD ou Jeunesse,
 - Expositions,
 - Club lecture,
 - Escape game,
 - Etc

- des propositions collectives pour les scolaires (dans la bibliothèque, une structure partenaire ou l'établissement scolaire, seul ou avec un partenaire artiste) : rencontres avec des auteurs ou illustrateurs jeunesse, ateliers d'écriture, de création vidéo, projets autour de l'EMI, découverte des métiers du livre et de l'édition...

Une application disponible en ligne et sur les Stores, accessible par tous.

Possibilité donc de voir les propositions des autres bibliothèques et des autres acteurs culturels.

Un outil simple à prendre en main, pratique et géolocalisé. Les jeunes peuvent avoir accès à des sélections thématiques mais aussi à des propositions territorialisées sur leur page d'accueil.

Les chargés de développement du pass Culture abondent aussi l'application et font remonter tous les temps forts.

Les jeunes accèdent à un champ de recherche des offres avec l'utilisation de filtres et de catégories culturelles pour affiner leur recherche et leurs propositions d'offres.

Une fois la proposition choisie, le jeune accède à l'offre pour la réserver : l'offre est décrite plus en détails : une description, un titre, une photo, la localisation et des informations complémentaires le cas échéant (accès par exemple à un agenda si concert).

Une fois que la réservation est effectuée, le jeune reçoit un mail de confirmation de sa réservation avec un bon de réservation.

Le partenaire du pass culture (le libraire par exemple, le cinéma) peut accéder aussi à la fiche de l'utilisateur (le jeune) afin de lui envoyer par exemple des informations complémentaires.

Le jeune présente ensuite sa réservation au prestataire/opérateur.

5. Comment proposer des offres pass Culture ?

Les prestataires/opérateurs ont, quant à eux, un compte professionnel qui leur permet de proposer leurs actions. Ils accèdent à une plateforme Pro.

Une collectivité, un établissement public, une association, une entreprise... peuvent créer un compte Pro sur le pass Culture, s'ils possèdent un SIREN et qu'ils sont situés en France.

Un compte Pro par collectivité. Une collectivité portera le compte pour tous ses établissements (qui pourront tous créer un accès indépendant à ce compte).

Un compte pro mais plusieurs accès possibles (par équipement culturel par exemple ; chacun a ses propres coordonnées, sa propre régie...).

Veiller à bien utiliser, lors de la création de son accès, une adresse mail professionnelle. Les adresses mail « orange, wanadoo, gmail, etc. » demandent un temps de traitement plus long et peuvent basculer dans les spams systématiques.

Pour tout compte Pro, possibilité de créer des offres individuelles et des offres collectives (en direction des scolaires).

Les formulaires sont différents entre les deux types d'offre. Les offres collectives liées au parcours d'EAC sont accessibles par les enseignants et les équipes pédagogiques de l'établissement scolaire. Ces derniers n'ont pas accès à la plateforme pass Culture. Les offres sont directement lisibles sur la plateforme utilisée par l'Education Nationale (ADAGE).

Il n'est pas nécessaire de faire des propositions payantes. On peut tout à fait prendre en main l'application en proposant dans un 1^{er} temps des offres gratuites, ce qui tout de même mettra de la visibilité sur les autres actions de la bibliothèque.

Il est aussi très important de valoriser nos contenus numériques et de permettre aux jeunes d'y accéder (en lien avec les objectifs EMI).

Pour plus de renseignements et connaître les marches à suivre pour les bibliothèques/médiathèques : <https://aide.passculture.app/hc/fr/articles/4456922585372>

Comment publier une offre physique :

<https://aide.passculture.app/hc/fr/articles/4412007248145--Acteurs-Culturels-Comment-publier-une-offre-physique->

Comment publier une offre d'événement :

<https://aide.passculture.app/hc/fr/articles/4411999081617--Acteurs-Culturels-Comment-publier-une-offre-d-%C3%A9v%C3%A9nement->

Comment poster une offre à destination d'un groupe scolaire :

<https://aide.passculture.app/hc/fr/articles/4411991940369--Acteurs-culturels-Comment-poster-une-offre-%C3%A0-destination-d-un-groupe-scolaire->

6. Suite échanges

- Possibilité d'installer l'application pass Culture sur mobile et sur ordinateur :

<https://pass.culture.fr/nosapplications/>

Il peut être tout à fait envisageable d'installer l'application par exemple sur un ordinateur de la bibliothèque en libre accès.

- Possibilité d'établir une convention de partenariat entre la société pass Culture et la collectivité. Existence d'une convention de partenariat type si une collectivité le demande (voir document joint)

- Possibilité de récupérer des kits de communication

- En version numérique : <https://pass.culture.fr/supports-de-communication/>

- En version papier (affiches, flyers, marque-pages) :

- <https://passculture.typeform.com/to/dWPwb2Zg>

- Informations sur les modalités de remboursement : <https://aide.passculture.app/hc/fr/articles/4412007300369--Acteurs-Culturels-Comment-d%C3%A9terminer-ses-modalit%C3%A9s-de-remboursement->

- Remboursement effectué par virement tous les 1^{er} ou 15 du mois après validation de la contre-marque.
Une délibération peut être demandée par la Trésorerie pour valider les titres de recettes liées aux remboursements.
Point de vigilance dans le cadre d'une offre payante : si vous ne validez pas la contremarque au moment même du passage en caisse du jeune, cela n'engendrera pas le remboursement de l'offre.

- Les acteurs impliqués dans des actions/projets d'EAC sont directement remboursés.
Ne passe pas obligatoirement par les établissements scolaires.

- Pour toutes questions autour de la gestion des données et des tranches d'âge (mineurs/majeurs), contactez : support-pro@passculture.app
Pas encore possible d'exclure par exemple lors de la création des offres telle ou telle tranche d'âge – en cours de développement pour septembre 2022 – il faut donc spécifier dans le descriptif de l'offre quelle est la tranche d'âge qui sera ciblée.

- Deux exemples de bibliothèques impliquées dans le dispositif :

La bibliothèque municipale de Lyon

L'application permet notamment aux jeunes de 18 ans de payer leur abonnement à la bibliothèque (à partir de 18 ans abonnement payant).

De très bons retours des jeunes lyonnais qui apprécient l'interface et la facilité d'accès de l'application.

A permis aussi de mettre en avant les Pass Culture de la ville de Lyon et faire connaître les bibliothèques (image parfois vieillotte ; ne sont pas forcément attractives pour les jeunes).

La bibliothèque centrale Emile Zola de Montpellier

S'est lancée dans le dispositif pour pouvoir attirer les jeunes à la bibliothèque ; car les jeunes fréquentaient très peu les bibliothèques du réseau de la métropole de Montpellier.

A voulu bénéficier de cette fenêtre d'accès et de visibilité pour leur faire découvrir tout le panel d'offres du réseau, méconnus de ce public : ateliers, tournoi de jeu vidéo, concert à la bibliothèque, etc.

S'est appuyée sur cet outil pour les capter, leur faire découvrir les bibliothèques et les faire venir.

Outil utilisé à des fins de communication, croisé avec les propres outils de communication des bibliothèques : Facebook, portail, presse...

Une meilleure efficacité, une meilleure communication et une visibilité plus grande des actions.

A été très utile lors des périodes de confinement car mise en valeur des nouvelles actions qui ont été développées lors de ces périodes : captations vidéo accessibles en ligne, ressources en ligne...

7. Contacts et autres liens importants

Chargées de développement territorial en Auvergne-Rhône-Alpes

Jeanne Bélichard et Romane Paradis

auvergnerhonealpes@passculture.app

- Pour tout questionnement ou besoin d'information complémentaire, n'hésitez pas à écrire à : support-pro@passculture.app

- Plus d'informations : <https://passculture.app/accueil>

- Espace Pro : <https://passculture.pro/>

- Centre d'aide : <https://aide.passculture.app/hc/fr>

- Des sessions d'informations et questions/réponses hebdomadaires - tous les jeudis à 14h : <https://passculture.typeform.com/to/aUswsaey>